



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248

Numéro SIREN : 332 235 423

Nom ou dénomination : BELLECHASSE

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2016 sous le numéro de dépôt 105532

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 25-10-2016

N° DE DEPOT : 2016R105532

N° GESTION : 1994B09248

N° SIREN : 332235423

DENOMINATION : BELLECHASSE

ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 11-10-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)

**BELLECHASSE**  
Société par actions simplifiée au capital de 3.697.500 euros  
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 PARIS  
RCS PARIS 332 235 423  
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize,

Le 11 octobre à 11 heures,

Au siège social,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur convocation verbale faite par le Président, tous les associés étant présents et y ayant consenti.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société Mazars, représentée par Monsieur Cyril Gallard, et la société Ardium, représentée par Monsieur Patrick Zirah, Commissaires aux comptes de notre Société ont été régulièrement informés.

Monsieur Marc Pietri, en sa qualité de Président de la Société, est désigné président de séance (le « **Président** »).

Monsieur Benjamin STUTZMANN est appelé comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 85 000 actions composent le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met alors à la disposition des associés, leur permettant ainsi de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions soumises à leur vote :

- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée,
- la déclaration de non condamnation de Monsieur Alain Lacroix,
- la copie de la pièce d'identité de Monsieur Alain Lacroix,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été mis à la disposition des associés, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Alain Lacroix au Conseil d'administration,
- Pouvoirs pour les formalités.

h



Puis le Président ouvre la discussion.

Après avoir proposé aux associés de prendre la parole, chacun ayant pu s'exprimer comme il le souhaitait, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Nomination de Monsieur Alain Lacroix au Conseil d'administration)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions à caractère ordinaire, connaissance prise de la proposition de nomination d'un nouvel administrateur, décide de nommer, Monsieur Alain Lacroix, né le 25 mars 1953, de nationalité française, demeurant 3, avenue Pierre Mendés France – 13008 Marseille, en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Alain Lacroix a fait savoir par avance qu'il acceptait sa nomination en qualité d'administrateur de la Société et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire, et qui sera retranscrit dans le registre des procès-verbaux des décisions des associés.

\_\_\_\_\_  
**Monsieur Marc Pietri**  
Président de séance



\_\_\_\_\_  
**Monsieur Benjamin STUTZMANN**  
Secrétaire

